MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23 / 10 / 2024
Dossier complet le : 23 / 10 / 2024
N° d'enregistrement : F09324P0352

1 Intitulé du projet

Création d'un nouveau réseau d'irrigation agricole en Pays de Fayence
Accompagnement à la transition durable des pratiques agricoles et déploiement de la stratégie de résilience alimentaire du territoire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination
Communauté de Communes du Pays de Fayence

Raison sociale

N° SIRET
2 0 0 0 0 4 8 0 0 0 0 0 6 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom
UGO

Prénom(s)
René

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie n°16 sous catégorie :a) Catégorie 22	1ère et 2ème tranche Surface irriguée du projet : 230 ha Surface canalisation : 8 299 m²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un réseau d'eau d'irrigation agricole avec bornes d'irrigation et d'un réseau de transport d'eau potable en tranchée commune dans le cadre de la sécurisation en eau du Pays de Fayence sur une longueur d'environ 12 km dans sa phase définitive

4.2 Objectifs du projet

- La création d'un réseau d'irrigation agricole sur la plaine de Seillans à Montauroux permettra la mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial du pays de Fayence et participera aux objectifs de réduction et de sécurisation de la ressource en eau, tels qu'adoptés par le PGRE (fiche action de la Siagne 3.5)

- La substitution des eaux de la Siagnole par l'eau du lac de St Cassien pour le futur projet agricole.

- La création d'une conduite d'eau potable vise à garantir la sécurité et la diversification des ressources en eau provenant du lac de St Cassien. Cette conduite sera intégrée dans la même tranchée que celle destinée à l'irrigation.

- Accompagnement à la transition durable des pratiques agricoles et déploiement de la stratégie de résilience alimentaire

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux projetés seront répartis en trois tranches.

- La première tranche consiste à réaliser les canalisations d'irrigation et le transport d'eau potable dans les communes de Montauroux, Callian et partiellement à Tourrettes (pour partie).
Un raccordement temporaire sur la prise SCP du Gabinet permettra d'alimenter la première phase du projet à travers une canalisation déjà existante.
Ces travaux sont programmés entre la fin de l'année 2025 et juillet 2026.

- La deuxième tranche consiste en la construction d'un bassin de régulation, ainsi que l'établissement de canalisation pour l'irrigation et l'approvisionnement en eau potable reliant le bassin à la phase temporaire. De plus, il est prévu de créer une prise d'eau définitive à usages multiples sur le lac de Saint-Cassien
Ces travaux sont programmés pour l'année 2028

- La troisième tranche sera réalisée sur les communes de Tourrettes, Fayence et Seillans dès 2029-2030

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au cours de sa phase d'exploitation, les réseaux établis favoriseront le développement de :

Pour l'agriculture, un projet territorial axé sur la transition des filières, la sobriété des usages et la sécurisation de l'approvisionnement alimentaire.

Pour l'eau potable, la mise en place de la canalisation de transport garantira la sécurité du territoire grâce à une diversification des ressources et une répartition optimisée des prélèvements (ressource stocké lac de St Cassien), contribuant ainsi au maintien du débit biologique des écosystèmes (Siagnole).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Notre dossier ne semble pas nécessiter d'autorisation au regard de la faible sensibilité environnementale du projet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
1ère tranche : Irrigation: - canalisation diamètre 400	6 380 ml
- canalisation diamètre 150	4 950 ml
- bornes	6 800 u
Eau potable : canalisation diamètre 300	6 380 ml
2ème tranche : Irrigation: - canalisation diamètre 400	2 450 ml
Eau potable : Bassin	2 500 m3
- canalisation diamètre 300	2450 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _ _ _ _ _ BP : _ _ _ Cedex : _ _

Coordonées géographiques[1]

Long. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. : _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 6 ° 4 7 ' 5 3 " E Lat. : 4 3 ° 3 6 ' 4 9 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 6 ° 3 9 ' 2 6 " E Lat. : 4 3 ° 3 6 ' 2 0 " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Montauroux - Callian - Tourrettes - Fayence - Seillans
PLU - Projet en zone A et N

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☑	☐	Commune de Seillans
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Dans le cadre du PGRE de la Siagne (fiche action 3.5 - Étudier et mobiliser des ressources alternatives de substitution), l'objectif visé est de créer et d'aménager des ouvrages de substitution aux prélèvements à finalité agricole sur la Siagnole et la ressource Alimentation Eau Potable. La 1ère tranche du projet agricole permettra de substituer 20 l/s de la Siagnole par la ressource du lac de St Cassien permettant ainsi de passer le débit biologique de la Siagnole à + 20 l/s et pour l'eau potable, une sécurisation de la ressource disponible
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☑	☐	Lors de l'exécution des tranchées sous voirie, une partie des matériaux extraits sera remplacé par de la grave non traité RECYCLE. Ces matériaux excédentaires seront transportés en décharge agrée sous le principe du double flux (apport de GNT depuis la carrière - retour avec matériaux à évacuer)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles 1ère tranche: - Eau irrigation : Siagnole 10 l/s au lieu de 30 l/s actuellement - augmentation du débit biologique de 20 l/s - Lac de St Cassien : 30 l/s soit au total 40 l/s pour 231 ha irrigué au lieu de 40 ha actuellement - Eau potable : sécurisation du territoire en année séche (assèchement des forages de la plaine en 2022) 2ème et 3ème tranche - Siagnole : 0 l/s - Lac de St Cassien : 50 l/s
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	En phase chantier, le bruit des engins pourra occasionner quelques nuisance sonores, mais de manière occasionnelle
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	Le projet d'irrigation agricole sur le pays de Fayence va redynamiser l'agriculture notamment les cultures vivières au travers du projet alimentaire de territoire comprenant la reconquête des terres agricoles, la mise en place de Zones Agricoles Protegées (ZAP), un programme de soutien aux filières courtes et locales, la mise en oeuvre de transition de filières plus résistante à la sécheresse, l'accompagnement sur la sobriété agricole, une tarification au m3 plus incitatives aux économies d'eau. Enfin, les zone agricoles protégées vont contribuer à l'infiltration des eau et à limiter les risques d'inondations Sur le plan paysager, elles contribueront également à la qualité paysagère de notre territoire et sont attrait touristique (1ère activité économique du territoire)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Extrait de la fiche action du PGRE SIAGNE	☑
2	Plan du projet montrant l'absence d'impact environnemental (zones réglementaires)	☑
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom UGO

Prénom René

Qualité du signataire Président de la CCPF

À Tourrettes

Fait le 23/10/2024

Signature du (des) demandeur(s)